Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260629-CA_2026_108-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 22 juin 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-108
	PETIT CYCLE DE L'EAU	
Assainissement collectif		
Objet : Nomination d'un représentant de Dinan Agglomération aux assemblées générales des anciennes SEMOP Eau et Assainissement en liquidation		

Le lundi 22 juin 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : jeudi 11 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 95 titulaires - 48 suppléants

Présents : 80 – Procurations : 10 – Voix délibératives : 90

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Didier LECHIEN, Thierry ORVEILLON, Marie-Christine COTIN, Jérémy DAUPHIN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, Aurélie NICOLAS, Yann GODET, Christelle GUINIO, Ronan TRELLU, Patrick BARRAUX, Fabrice RIVALLAN, Gaétan ACCOH, Josiane BETTLER, David BOIXIERE, Nathalie BONNOUVRIER, Christian BOUGIS, Chantal BOULOUX, Dominique BRIAND, Yves BRUNET, Jean-René CARFANTAN, Arnaud CARRE, Myriam CHERDEL, Didier CHOLET, Sylvain COULOMBEL, Catherine DE SALINS, René DEGRENNE, Didier DERU, Sandrine DEUTSCHMANN, Odile DOUILLET-LEFAOU, Patrick DURAND, Céline ENGEL, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Sophie FORTHOMME, François FRERE, Patrice GAUTIER, Charlotte GESLAIN, Mikaël HAQUIN, Françoise HEDE, Yannick HELLIO, Alain JAN, Sylvie JAQUET, Olivier JAVAUDIN, Laurence LE DU, Alexis LE NAOUR, Michel VILLAC, Dominique LEFORESTIER, Karine LESNE, Vanessa LETESSIER, Philippe LOHIER, Claudine LUCAS, Eliane LUCAS, Yannick LUCAS, Nicolas MAUPOINT, Véronique MEHEUST, Marie-Madeleine MICHEL, Odile MIEL-GIRESSE, Didier MORAIN, Christophe OLLIVIER, Philippe ORVEILLON, Dominique PERCHE, Dominique RAMARD, Bruno RICARD, Benoit ROLLAND, Sandrine ROUXEL, Solène SAGORY, Pierrick SORGNIARD, Gérard TARDIF, Baptiste THEVELEIN, Paul TISON, Jean-Yves VILLALON

Conseillers communautaires suppléants présents : Océane FEBVRE, Corinne GALLEE, Caroline HAYCOX, Lemuel MONDESIR

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Bernard PLESIER pouvoir à Marie-Madeleine MICHEL, Cécile ARMANGE pouvoir à Philippe ORVEILLON, Marie-Rose DANIEL pouvoir à Patrick DURAND, Charles HOUZE pouvoir à Chantal BOULOUX, Didier IBAGNE pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET, Céline LABBE pouvoir à Patrick BARRAUX, Maxime LEBORGNE pouvoir à Aurélie NICOLAS, Dominique LUCAS pouvoir à Suzanne LEBRETON, Géraldine LUCAS pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, Quentin RENAULT pouvoir à Céline ENGEL

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260629-CA_2026_108-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 22 juin 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-108
	PETIT CYCLE DE L'EAU	
Assainissement collectif		
Objet : Nomination d'un représentant de Dinan Agglomération aux assemblées générales des anciennes SEMOP Eau et Assainissement en liquidation		

Rapporteur : Monsieur Arnaud LECUYER

Par délibérations antérieures, Dinan Agglomération a participé à la constitution de 2 sociétés d'économie mixte à opération unique (SEMOP) EAUX DE DINAN – ASSAINISSEMENT et EAUX DE DINAN – EAU POTABLE, pour la période 2019-2025, pour l'exploitation des services publics de l'assainissement collectif et de l'eau potable.

Conformément aux échéances des contrats de concession, les assemblées générales extraordinaires des sociétés ont prononcé leur dissolution anticipée et leur mise en liquidation amiable à compter du 31 décembre 2025.

Les procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires ont notamment acté :

- La dissolution des sociétés et l'ouverture de la liquidation amiable,
- La fin des mandats des administrateurs, des présidents des conseils d'administration et des directions générales,
- La nomination des liquidateurs au sein de chaque opérateur économique,
- Le maintien des sociétés pour les seuls besoins des opérations de liquidation jusqu'à leur clôture.

Les assemblées générales de dissolution ont également créé un comité de suivi des opérations de liquidation composé de représentants de Dinan Agglomération et des partenaires privés.

Toutefois, plusieurs assemblées générales devront encore intervenir afin notamment de :

- Approuver les comptes de liquidation,
- Donner quitus aux liquidateurs,
- Constater la clôture des opérations de liquidation,
- Prononcer la radiation définitive des sociétés.

Dans ce contexte, et afin de sécuriser la représentation de Dinan Agglomération au sein des assemblées générales des SEMOP en liquidation, il apparaît nécessaire de désigner un représentant habilité à participer et voter au nom de la collectivité.

Il est proposé de désigner à cet effet Madame Laurence GALLEE Vice-présidente en charge de l'eau potable.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat de concession conclu avec la SEMOP « Eaux de Dinan Assainissement » le 09 novembre 2018,

Vu le contrat de concession conclu avec la SEMOP « Eaux de Dinan Eau Potable » le 25 octobre 2018,

Vu le pacte d'actionnaire de la SEMOP « Eaux de Dinan Assainissement »,

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260629-CA_2026_108-DE

Vu le pacte d'actionnaire de la SEMOP « Eaux de Dinan Eau Potable »,

Vu les statuts des sociétés EAUX DE DINAN – ASSAINISSEMENT et EAUX DE DINAN – EAU POTABLE,

Vu les procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires prononçant la dissolution et l'ouverture des opérations de liquidation des deux SEMOP,

Considérant la nécessité d'assurer la représentation de Dinan Agglomération pendant toute la durée des opérations de liquidation,

Ainsi, considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Conseil Communautaire prend acte :

- **De la désignation de** Madame Laurence GALLEE, Vice-présidente en charge de l'eau potable, afin de représenter Dinan Agglomération au sein des assemblées générales des sociétés EAUX DE DINAN – ASSAINISSEMENT et EAUX DE DINAN – EAU POTABLE en cours de liquidation,
- **De la participation de** Madame Laurence GALLEE à toute assemblée générale relative aux opérations de liquidation des sociétés, et du vote l'approbation des comptes de liquidation, le quitus aux liquidateurs, la clôture des opérations de liquidation et la radiation des sociétés,

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 29 juin 2026

La secrétaire de séance,

Marina LE MOAL,

Le Président,

Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION